Image not found or type unknown

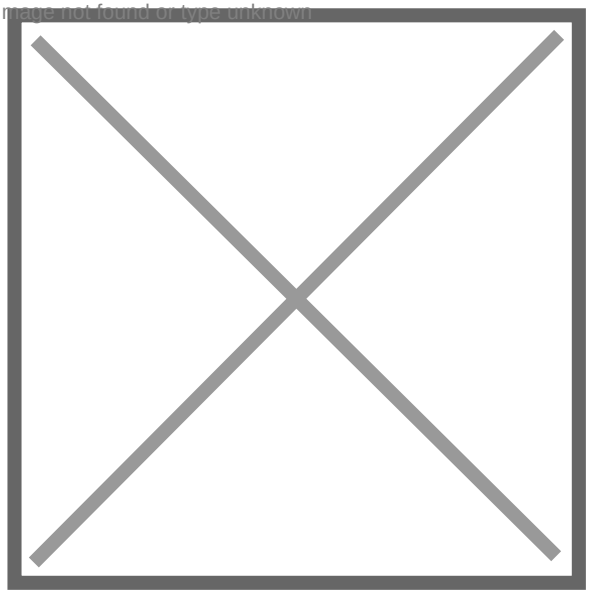

Sa femme ne se présente pas devant le juge

Par **SophieT77**, le **20/01/2013** à **17:14**

Bonjour,

Mon compagnon (depuis quelques mois) a entamé une procédure de divorce il y'a 4 ans et demi maintenant, cela fait quatre fois que sa future ex-femme ne se présente pas aux convocations devant le juge. L'avocate de mon ami dit que c'est au juge de ne pas laisser faire, mais elle ne fait que demander à sa greffière d'envoyer une nouvelle convocation à chaque fois ! Mon ami a prit 3 jobs pour pouvoir payer les frais d'avocat, il est épuisé moralement et physiquement, il refuse mon aide financière car il dit ne pas vouloir profiter de moi. Je veux juste qu'il retrouve le sourire, et la joie de vivre qui était la sienne quand nous nous sommes connus. Combien de temps va-t-elle encore profiter de la situation avant que la juge ne se décide à taper du point sur la table ? Je précise que la magistrate en question est jeune donc surement débutante et qu'elle semble assez timide et influençable. Je suis désespérée de voir l'homme que j'aime s'éteindre sans pouvoir l'aider. **merci**

Par **citoyenalpha**, le **20/01/2013** à **17:57**

Bonjour

il appartient à votre mari de se rendre à l'audience et d'exiger de son avocat qu'il refuse le report d'audience.
Certes le juge peut accorder un report toutefois si une partie si oppose alors que l'autre partie a eu tout le temps nécessaire pour préparer ses arguments le magistrat se doit de motiver son report.

Restant à votre disposition.

Par **SophieT77**, le **20/01/2013** à **18:19**

Merci de votre réponse, de ce fait je m'interroge sur la compétence de l'avocate de mon compagnon, pourquoi n'a t-elle pas fait encore valoir cet argument, surtout que cela fait la 4ème fois en 1 an ! Peut-être parce que pendant ce temps là elle perçoit des honoraires non ?!

Par **citoyenalpha**, le **20/01/2013** à **19:17**

vous avez tout compris

paiement de 4 représentation

les avocats se connaissent et certains n'hésitent pas à s'arranger entre eux.
Il faut être vigilant, se rendre à l'audience autant se peut et exiger de son avocat qu'il plaide pour le non report de l'audience surtout quand 4 report ont été déjà accordés!!!!

Restant à votre disposition

Par **SophieT77**, le **20/01/2013** à **20:00**

Mon ami lui est toujours présent avec son avocate pour prouver sa bonne fois, mais d'une part c'est un gentil : il se laisse trop faire, 2 il n'y connait rien et fait confiance à son avocate, je ne suis pas sure qu'il va avoir confiance dans les infos que je vais lui transmettre, elle peut lui dire qu'elle est pro et qu'une réponse sur un forum n'est pas fiable, mais je vais essayer.
MERCI encore

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **04:41**

N'oubliez pas que l'avocat est un mandataire. Il se doit d'agir conformément à la loi et conformément à l'intérêt et aux directives de son client.

Après tout le jugement est rendu pour ou contre le client et non son avocat.

Restant à votre disposition.

Par **SophieT77**, le **21/01/2013** à **09:52**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

MERCI ! ... Infos transmises, il semblerait que ce qui empêche le juge de statuer est que son ex-femme n'a toujours pas fournit les papiers de la vente de "son" commerce depuis 1 an et demi (c'est mon ami qui l'a payé en intégralité comme tout le reste d'ailleurs !) il en demande 50%, il souhaite que le divorce soit "équitable" 50/50 même si il a payé 100 %, elle demande 80% alors qu'elle n'a jamais apporté 1 euro, de surcroît c'est lui qui paye le crédit de l'appartement qu'elle occupe (avec son nouveau compagnon qui lui n'est pas divorcé ! C'est d'ailleurs lui qui paye les 3 avocats qui défendent ses intérêts à elle !)Mon ami n'ose pas demander qu'elle lui verse un loyer de peur de retarder ENCORE la procédure, "heureusement" son avocate est d'accord avec moi : nous pensons que son ex-femme fera de tout façon appel pour gagner encore 1 ou 2 ans de loyer gratis (en espérant qu'il cède entre temps sur les 80% ne pouvant + payer les honoraires d'avocats!) donc je pense que quitte à perdre du temps SI il en a le droit il devrait demander ce loyer ! non ? Merci encore de votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **14:08**

Bonjour

votre ami est bien naïf. Il ne faut jamais être trop gentil .
Sa future ex femme occupe un appartement dont il paie le crédit. Il convient que cette dernière lui verse une indemnité d'occupation.

Mais que fait son avocate????

Concernant la société à défaut de présenter les papiers de vente le magistrat a parfaitement le droit de statuer en procédant par estimation du bien.

Et bien je vous souhaite bon courage.

Par **SophieT77**, le **21/01/2013** à **14:22**

Bonjour, Oui, c'est un vrai gentil c'est bien pour cela que je prends les choses en mains pour avoir un autre son de cloche que celui de son avocate. Elle lui a dit que si il demandait une indemnité d'occupation cela retarderait la procédure de 3 à 6 mois minimum c'est la raison pour laquelle il ne l'a pas fait.

Pour le commerce, son ex-femme a fait faire une estimation à 50% de la vraie valeur du bien, mon ami a fait faire une contre-expertise qui a bien confirmé que ça valait le double, et la juge remets le dossier en bas de la pile à chaque nouvel élément apporté,bref on en a pas fini avec tout ça. ça fait de bien de se sentir épauler MERCI infiniment

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **14:27**

Si sa femme est de mauvaise foi il ne devrait pas hésiter pourtant. Quitte a être ralenti autant

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

demander le maximum car elle apparemment ne se gêne pas.

Par **SophieT77**, le **21/01/2013** à **14:35**

C'est ce que j'essaie de lui faire comprendre, il a tellement hâte que ça se finisse qu'il ne veut pas être le responsable des ralentissements de procédure, mais elle ne se gênera pas ça on peu y compter effectivement. Dans le genre mauvaise fois elle lui a tout fait, lui ne c'est pas défendu avec les mêmes armes car il veut être honnête jusqu'au bout, ceci dit le dossier est clairement en sa faveur donc je comprends qu'il veuille garder cette ligne de conduite, il ne veut pas se salir sachant que son dossier plaide pour lui, encore faudrait-il que la juge est lu le dossier en question !?

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **14:39**

Faire valoir ses droits n'est point être de mauvaise foi.

sa femme ne se présente pas, elle occupe un logement sans acquitter d'indemnité d'occupation, elle sous estime le bien vendu...

Pour ma part l'avocate de votre compagnon n'est point de bon conseil pour votre ami. Enfin...

Par **SophieT77**, le **21/01/2013** à **16:30**

C'est ce que je pense aussi, mais on lui a déconseillé de changé d'avocat, il parait que c'est mal vu par les juges ? De plus même si elle n'est pas de très bon conseil, j'ai l'impression que c'est surtout la juge qui se contrefiche totalement du dossier. Il semble qu'un juge administratif soit prévu pour la suite ??

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **16:37**

La magistrate a beaucoup de dossier à traiter. Si les avocats sont d'accord pour renvoyer l'affaire elle n'hésitera pas à l'accorder. Il appartient à l'avocat de votre compagnon de demander au magistrat de rejeter la demande de report. D'apporter les éléments manquant même estimatif à défaut pour la partie adverse de les présenter.
Point de juge administratif pour le divorce, cette procédure est du ressort du tribunal de grande instance.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés